

Comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan Réunion du lundi 24 juin 2024

Envoyé en préfecture le 25/06/2024 Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID: 056-200049708-20240624-2024_29-DE

Formulaire de sollicitations du Parc

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 24 juin à 19h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 17 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie de LA TRINITE SURZUR sous la présidence de M. Ronan LE DELEZIR. La Séance était ouverte publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. Noël PAUL (Ambon)

M. Pascal BARRET (Arradon)

M. Jean-Claude VERDONCK (Suppléant Arzon)

Mme Claire MASSON (Auray)

Mme Stéphanie **LEMOINE** (*Berric*)

Mme Muriel **CLÉRY** (*Damgan*)

M. Marcel JEGOUSSE (suppléant Elven)

Mme Brigitte CORFMAT (Lauzach)

M. Vincent ROSSI (La Trinité Surzur)

M. Alain **BRULE** (*Le Bono*)

Mme Pascale MEYER (Le Hézo)

M. Jacques MADEC (Locmariaquer)

M. Gérard SALOMON (suppléant *Monterblanc*)

M. Noël ADAM (Ploeren)

Mme Brigitte **LE GALO** (*Saint Armel*)

Mme Gaëlle PRIGENT (Saint Avé)

M. Jean-Michel YANNIC (Sainte-Anne-d'Auray)

M. Frédéric PINEL (Saint-Gildas-de-Rhuys)

Mme Sylvie **SCULO** (*Séné*)

M. Vincent **TANGUY** puis M. Éric **MAHE** (Surzur)

Mme Caroline LE BODIC (Theix-Noyalo)

Mme Emilie CALVAR (Treffléan)

M. Ronan LE DÉLÉZIR

(Auray Quiberon Terre Atlantique)

M. Thierry EVENO

(Golfe du Morbihan - Vannes agglomération)

M. Guy DERBOIS (Golfe du Morbihan - Vannes agglomération)

M. Claude LE JALLE (Golfe du Morbihan - Vannes

agglomération)

M. Patrice LE PENHUIZIC

(Questembert Communauté)

M. Stéphane LOHEZIC (Conseil Départemental)

Mme Anne GALLO (Conseil Régional)

M. Simon **UZENAT** (*Conseil Régional*)

Absents excusés:

M. Frédéric LAURENT (Baden)

M. Benoît MADEC (Crac 'h)

M. Daniel LORCY (//e d'Arz)

M. Jacques LE METAYER (Meucon)

M. Honoré GUIGOURES (Plescop)

M. Patrick CAMUS (Plougoumelen)

M. Nicolas LE GROS (*Pluneret*)

Mme Marie Thérèse PERENNOU (St-Nolff)

Mme Marine BARDOU (Saint-Philibert)

Mme Camille PETERS (Sarzeau)

M. Régis LE JALLE (Sulniac)

M. David ROBO (Vannes)

M. Jean-Marie LABESSE (Arc Sud Bretagne)

M. Jean-Philippe PERIES

(Golfe du Morbihan - Vannes agglomération)

Mme LE BRETON Marie-Jo (Conseil Départemental)

Mme Gaëlle FAVENNEC (Conseil Départemental)

M. Mohamed AZGAG (Conseil Départemental)

M. Gaël BRIAND (Conseil Régional)

M. Fabien LE GUERNEVÉ (Conseil Régional)

Procurations:

Mme Marine BARDOU (Saint Philibert) donne procuration à M. Jacques MADEC (Locmariaquer) M. Patrick CAMUS (Plougoumelen) donne procuration à M. Ronan LE DELEZIR (AQTA)

Etaient également présents (équipe du parc) :

Mme Anne BOULET, Mme Morgane DALLIC, Mme Marion FEON, Mme Sophie GIRAUD, Mme Muriel HASCOËT, Mme Juliette HERRY, M. Ronan PASCO, Mme Samuèle PERRAULT, Mme Marie TAVENNEC.



Rapport n°20240624-02 Délibération 2024-29 Comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan Réunion du lundi 24 juin 2024 Envoyé en préfecture le 25/06/2024 Reçu en préfecture le 25/06/2024 Publié le

ID: 056-200049708-20240624-2024_29-DE

FORMULAIRE POUR LES SOLLICITATIONS DU PNR

Dans le cadre du programme d'actions 2024-2026, il y a la volonté d'affirmer le positionnement du Parc comme un centre de ressources et de médiation, permettant de valoriser ses actions et compétences en matière d'éducation à l'environnement, son expertise dans divers domaines, ses données issues d'inventaires et de suivi, ses outils pédagogiques et son savoir-faire en matière d'animations.

Dans ce cadre, le Parc reçoit régulièrement de nombreuses sollicitations émanant de ses membres, ses partenaires et des acteurs locaux pour des missions variées, qui viennent en complément des projets en cours, comme par exemple : conférence, participation à des fêtes locales, accompagnement à l'installation de professionnels, expertise sur un projet, accueil de groupes, visites d'Ilur, etc... A ce jour il n'existe pas d'organisation en interne pour enregistrer ses demandes, les analyser et valider l'engagement du Parc.

Afin d'avoir une vision claire et globale de ces sollicitations, d'analyser la capacité du Parc pour y répondre au regard notamment de ses moyens humains et financiers, il est proposé de valider le formulaire de demande joint en annexe, qui sera à remplir par les collectivités membres, partenaires et acteurs locaux pour toutes sollicitations ne s'inscrivant pas dans les projets portés par le Parc.

Le formulaire disponible en ligne, une fois rempli, sera analysé, au regard du type de demande et des moyens du Parc. En fonction des demandes, il pourra être requis par le Parc une sollicitation formalisée par le représentant de la structure.

L'analyse des sollicitations permettra de nourrir la réflexion du Parc relative à son positionnement en tant que centre de ressources et de médiation.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité de :

- VALIDER le formulaire relatif aux sollicitations du Parc
- AUTORISER le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan

Ronan LE DELEZIR